Développement durable

RAPPORT 2024

vaulx en velin Ville Durable

MÉTROPOLE DE LYON

Sommaire

Sommaire.....

Préambule.....

Axe 1 : Une ville requalifiée et durable.....1

Défi 1 : Concevoir des équipements pour une ville durable.....1

Défi 2 : Améliorer le confort et l'empreinte énergétique des bâtiments.....2

Défi 3 : Améliorer la gestion de l'énergie.....3

Défi 4 : Opter pour des sources d'énergies durables.....6

Défi 5 : Optimiser l'éclairage public.....7

Défi 6 : Développer les alternatives à la voiture individuelle.....8

Défi 7 : Développer la place de la nature en ville.....9

Défi 8 : Favoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement.....11

Défi 9 : Amplifier la gestion écologique des espaces publics.....13

Défi 10 : Maintenir une ville agréable à vivre.....14

Défi 11 : Sensibiliser les vaudais aux enjeux de la transition écologique.....16

Axe 2 : Une ville d'avenir et de réussites.....19

Défi 12 : Contribuer à une éducation de qualité, sensibilisatrice sur les enjeux environnementaux.....19

Défi 13 : Accompagner la jeunesse pour qu'elle soit autonome, responsable et solidaire.....21

Défi 14 : Favoriser l'économie de proximité.....22

Axe 3 : Une ville intelligente et solidaire.....23

Défi 15 : Faciliter les démarches des usagers.....23

Défi 16 : Prendre en compte les enjeux de santé.....23

Axe 4 : Une ville dynamique engagée et unie.....24

Défi 17 : Favoriser l'accès à la culture pour tous.....24

Axe 5 : Une ville citoyenne et apaisée.....25

Défi 18 : Animer les instances participatives pour renforcer la démocratie locale.....25

Défi 19 : Encourager les citoyens à améliorer leur cadre de vie.....26

Défi 20 : Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination.....27

Le développement durable ancré dans l'action des services de la Ville.....28

Défi 21 : Piloter le plan climat énergie territorial.....28

Défi 22 : Prendre en compte le développement durable dans le fonctionnement des services.....28

Défi 23 : Prendre en compte le développement durable dans les marchés publics.....29

Défi 24 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.....29

Préambule

La loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » et son décret du 17 juin 2011 imposent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable, entendu comme une contribution aux cinq objectifs du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

Ce rapport développement durable porte sur l'année 2024 et s'articule autour des cinq grands axes de politiques publiques définis par le plan de mandat 2020-2026 de la Ville. A cela vient s'ajouter un sixième volet concernant les actions que la collectivité met en œuvre dans son fonctionnement et sa gouvernance, pour faire vivre en interne ces démarches de développement durable dans une démarche d'exemplarité.

Les actions, menées par la Ville sur ces cinq axes et ce sixième volet interne, sont présentées par grands défis qui contribuent aux enjeux de la transition écologique et solidaire.

Enfin, chacune de ces actions fait écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies, qui couvrent dix-sept domaines d'action.

Ces actions sont partie intégrante du Plan Climat Énergie Territorial de la Ville. Ce rapport Développement Durable est donc l'occasion de les valoriser grâce au pictogramme « PCET ».

Axe 1 : Une ville requalifiée et durable

Défi 1 : Concevoir des équipements pour une ville durable

Maison du projet et de la création d'activité & Équipement mutualisé Ville Campus

Les phases d'études de deux projets se sont achevées en 2024 pour un début des travaux en 2025. Ces projets témoignent de l'évolution des pratiques dans les projets de construction en se penchant notamment sur l'empreinte carbone des matériaux de construction utilisés.

La maison du projet et de la création d'activités sera implantée au cœur du quartier du Mas du Taureau, à proximité de la Médiathèque Maison de Quartier. Cet équipement est un lieu d'exposition et d'information à disposition des habitants. Sa conception intègre :

- Un bardage en bois brûlé ;
- Une ossature en bois préfabriqué issu de filières locales ;
- Un isolant bois-paille et laine de bois ;
- Une ventilation naturelle traversante avec toiture ventilée et isolée pour un confort thermique.

L'équipement mutualisé Ville Campus dont les travaux débutent en janvier 2025, ainsi que l'école d'ingénieur *Builders* qui suivra, possède des caractéristiques similaires avec structure bois et des matériaux essentiellement bio- et géosourcés. Sa conception, et les matériaux employés, permettent également d'en faire un bâtiment modulable qui saura s'adapter aux besoins variés des futurs occupants.

Vue de projet de l'équipement mutualisé Ville Campus

Le groupe scolaire Odette Cartailhac

Ce nouveau bâtiment sera livré pour la rentrée scolaire 2025-2026 et remplacera l'actuelle école provisoire Cartailhac. Le groupe scolaire qui accueillera 15 classes se plie aux exigences d'un Bâtiment à Énergie Positive (BEPOS). Il intégrera 240 m² de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation qui devraient fournir l'énergie nécessaire aux éclairages de l'équipement. En dehors des panneaux photovoltaïques, une partie de la toiture sera également végétalisée. Enfin, un plancher chauffant, ou rafraîchissant en fonction du besoin de la saison, sera alimenté par géothermie.

LES INFOS CLÉS

Production de chauffage par géothermie

240 m² de panneaux photovoltaïques

30 000 kWh/an

La piscine Jean Gelet

© Laurent Cerino

La piscine Jean Gelet a bénéficié d'une réhabilitation totale et d'une extension. Inaugurée en juin 2024, elle permettra d'améliorer l'accueil tout en continuant de répondre à la demande de la population. Cette réhabilitation a permis :

- Le raccordement au réseau de chaleur urbain ;
- La restructuration de la zone bassin ;
- La rénovation complète des installations techniques ;
- Une mise aux normes et une amélioration de l'équipement sur certains points fonctionnels, de sécurité et de gestion technique (accueil des personnes en situation de handicap, agrandissement de l'accueil, des vestiaires, des locaux techniques) ;
- L'amélioration des performances énergétiques avec des travaux sur l'enveloppe du bâtiment existant et le choix d'équipements performants ;
- Des aménagements sur les espaces extérieurs, notamment un « splash pad » (zone de jeu aquatique rafraîchissante) pour les enfants de moins de 6 ans, ainsi que des fauteuils, transats et bacs végétalisés.

Rénovation d'une partie de l'Hôtel de Ville

Une partie de l'Hôtel de Ville est en cours de rénovation pour remplacer les anciennes façades en panneaux d'acier par de nouvelles façades respectant les normes de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) et ainsi améliorer la performance énergétique globale. Cette rénovation, sans constituer une extension de la surface bâtie, va permettre de réinvestir des locaux jusque-là partiellement aménagés et occupés. La fin de ces travaux est prévue sur le premier semestre de 2025.

Défi 2 : Améliorer le confort et l'empreinte énergétique des bâtiments

La Ville dispose d'un patrimoine bâti de plus de 150 bâtiments. Parmi eux, une cinquantaine de sites ont une surface supérieure à 1000 m², représentant plus de 70 % de la surface du patrimoine bâti.

La Ville réalise chaque année de nombreuses opérations de rénovation de ses bâtiments, notamment pour accroître leur efficacité énergétique et valorise ces opérations via les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

- Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) ont été réalisés sur les gymnases des Noirettes, de Wallon et Aubert, ainsi que sur l'école maternelle Federico Garcia Lorca. Ces opérations donneront lieu au dépôt de dossiers CEE l'année prochaine.
- Les menuiseries ont également été rénovées aux gymnases Aubert et Wallon.
- Des travaux de calorifugeage ainsi que la rénovation du réseau d'eau chaude et des menuiserie sur l'ancien restaurant scolaire Wallon, qui héberge aujourd'hui des associations comme le Centre espagnol culturel et récréatif et l'Association de Solidarité et Entraide Metouienne (ASEM).
- Les travaux d'ITE du groupe scolaire Angelina Courcelles, et les travaux d'isolation toiture (ITT) sur le Gymnase Henri Wallon réalisés ces deux dernières années ont été valorisés via les CEE et ont permis à la collectivité de récolter près de 25 000€.
- Un dossier CEE a également été préparé concernant les travaux d'isolation thermique des murs et toitures réalisés en 2023-2024 sur les groupes scolaires Angelina Courcelles et Federico Garcia Lorca et généreront de nouvelles recettes.

LES INFOS CLÉS

6 bâtiments isolés / rénovés

7 dossiers CEE déposés

25 000 € de recettes collectées grâce aux CEE

Gymnase des Noirettes après travaux

La Ville rénove également les équipements techniques de ces bâtiments afin de réduire leur empreinte écologique :

- Une opération de relamping a été achevée au Gymnase Blondin et des études sont en cours pour réaliser celles du Palais des Sports, des gymnases Wallon et des Noirettes ;
- Une chaudière de la résidence Ambroise Croizat a été changée, ainsi que celle des Ateliers des espaces verts de la Ville ;
- Le chauffage mural de l'équipement Bataillon Carmagnole a également été rénové cette année ;
- Dans différents bâtiments : les systèmes d'éclairage par tubes fluo sont remplacés progressivement par des tubes LED ; des mousseurs, des pommeaux de douche économes et des robinets thermostatiques sont posés.

Enfin des audits énergétiques ont été menés cette année sur les groupes scolaires Paul Langevin et Pablo Neruda, ainsi que sur le cinéma les Amphis et le Centre Social Georges Levy. Une étude d'opportunité d'énergies renouvelables a aussi été réalisée sur le gymnase Aubert.

Défi 3 : Améliorer la gestion de l'énergie

Le plan d'efficacité énergétique

L'année 2022 a été marquée par une explosion des coûts des énergies, répercussion directe des tensions géopolitiques internationales. La Ville a engagé une démarche pour faire face à ce double enjeu financier et écologique. Un plan d'efficacité énergétique a été conçu en associant les services de la Ville afin que les mesures prises dans chaque équipement soient adaptées aux typologies des bâtiments et des usagers. Cette mobilisation des services a permis de faire remonter les bonnes pratiques. Pour rappel, ce plan délibéré en conseil municipal en novembre 2022 vise à réduire de 10% la consommation d'énergie de la commune en 2 ans.

CHIFFRES-CLÉS 2022/2021
– 8% de conso électrique
– 8% de conso gaz
– 25% de chauffage urbain
550 K€ d'économie sur l'année

CHIFFRES-CLÉS 2023/2022
– 4% de conso électrique
– 7% de conso gaz
650 K€ d'économie sur l'année

Le bilan à mi-parcours réalisé en 2024 et comparant les consommations de 2023 par rapport à l'année de référence 2022 a montré une nouvelle baisse des consommations et une économie financière significative :

- La consommation d'électricité pour les bâtiments a baissé de 7 % et celle dédiée à l'éclairage public est restée stable malgré une augmentation du parc existant, résultant en une baisse de la consommation totale de 4 %.
- Celle de chauffage urbain a baissé de 4,4 % et celle de gaz de près de 11 % sur la même période, soit une baisse de 7 % de la consommation totale pour le chauffage et ce, à météo égale.
- L'économie financière réalisée grâce à ces baisses de consommation et aussi à la renégociation des contrats est considérable avec près de 650 000 € économisés, soit une baisse de près de 22 %.

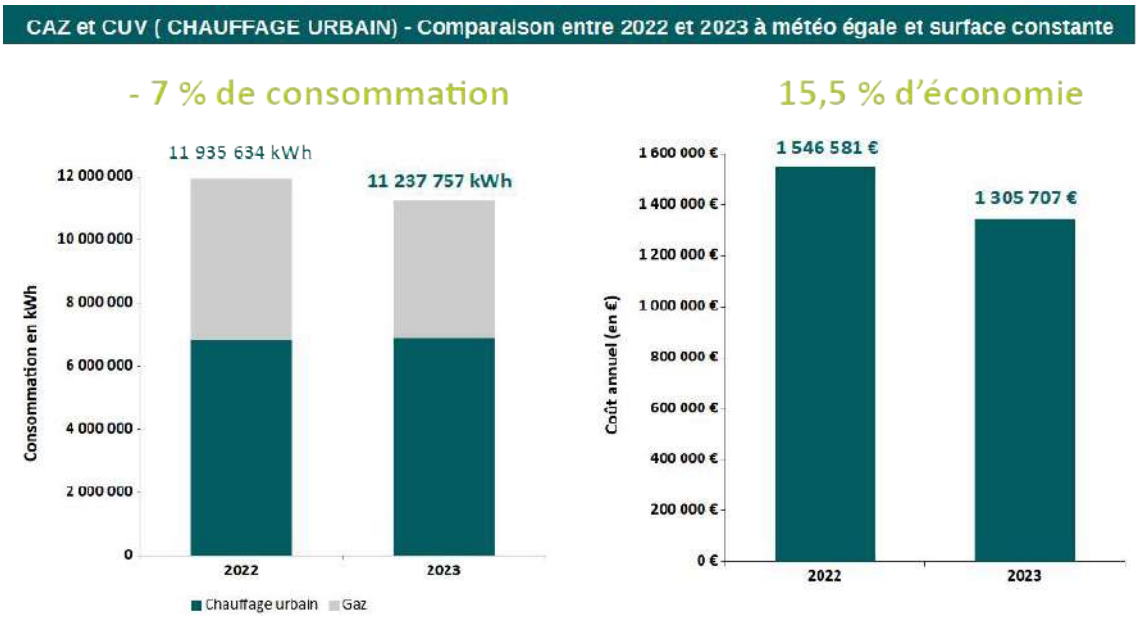

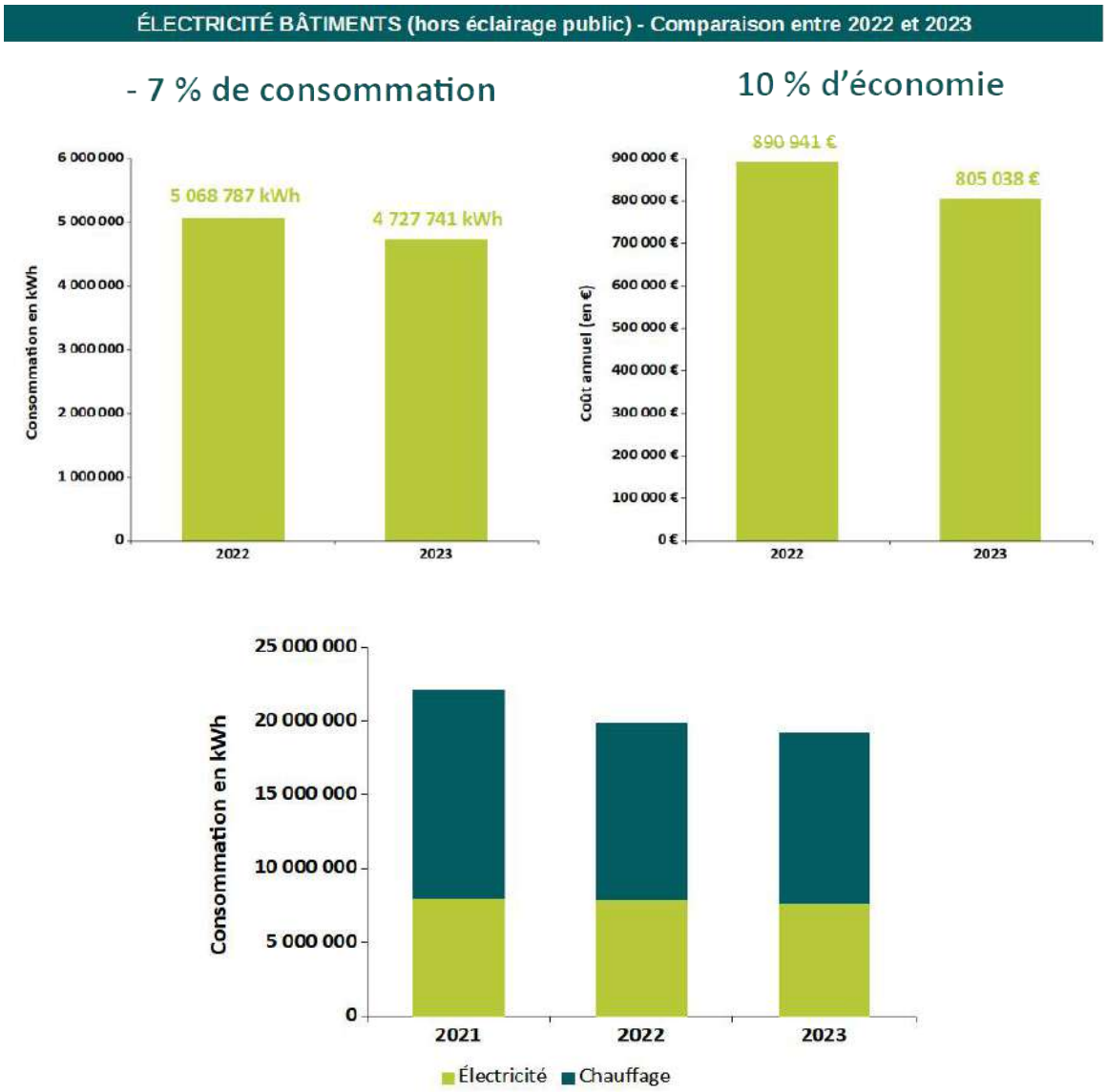

Consommation annuelle totale d'énergie depuis 2021

L'analyse et le bilan final du Plan Efficacité Énergétique pourront être réalisées une fois les données de consommation de l'année 2024 reçues et compilées. Ce bilan sera donc communiqué dans le rapport Développement Durable 2025.

Le suivi de la consommation des fluides

L'outil de suivi de consommation des fluides partagé avec l'ensemble des agents en pilotage des équipements est toujours actualisé avec les données de l'année 2024 disponibles. Cet outil présente les consommations d'électricité, de gaz, de chauffage urbain et d'eau des bâtiments municipaux et de l'éclairage public.

Les consommations d'énergie peuvent être consultées par les équipes, en kilowatt-heure et en euros, et sont présentées :

- Mensuellement sur l'année en cours avec une analyse permettant de comparer à l'objectif ciblé.
- Annuellement, avec une rétrospective depuis 2011.

LES INFOS CLÉS

80 équipements suivis

70 bâtiments assujettis au décret tertiaire

Suivi des consommations (kWh, m³)

Suivi des coûts (€)

Le suivi des consommations annuelles permet d'évaluer l'atteinte d'objectifs préalablement fixés. Notamment le Plan Climat Energie Territorial (PCET) avait défini un premier objectif de réduction de 10 % de la consommation d'énergie en 2020 par rapport à l'année de référence de 2016, objectif qui a bien été atteint. Il s'agit également de suivre l'avancée dans l'atteinte d'objectifs en cours, à savoir :

- L'objectif de réduction de 10% à fin 2024 des consommations (en kWh), par rapport à l'année 2022, dans le cadre du Plan d'Efficacité Énergétique ;
- Les objectifs de réduction de 40% à fin 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, des consommations (en kWh) des bâtiments assujettis dans le cadre de la loi ELAN et de son décret tertiaire (Éco Énergie Tertiaire[1]).

Cet outil d'aide à la décision permet de constater les écarts d'un type d'équipement ou d'un bâtiment spécifique pour orienter efficacement les stratégies de rénovation ou de gestion de l'énergie et mesurer les impacts des actions prises dans l'atteinte de ces objectifs.

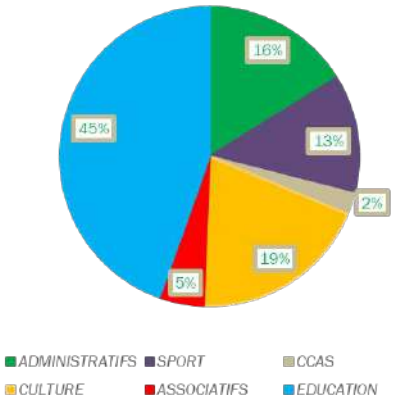

Bâtiments	Ecart en %	En kWh
Administratifs	- 3,75	- 30 750
Sport	- 5,09	- 33 106
CCAS	+ 2,55	+ 2 955
Culture	- 13,58	- 133 226
Associatifs	+ 4,56	+ 11 088
Éducation	- 7,03	- 158 813

Répartition de la consommation d'électricité par type d'usage des bâtiments et évolution de la consommation entre 2022 et 2023 à surface égale

Accompagnement par le SIGERLy sur l'atteinte des objectifs Éco Énergie Tertiaire (EET)

La Ville est accompagnée par le SIGERLy dans la poursuite des objectifs progressifs fixés par le décret tertiaire. Elle a pu recenser les 72 bâtiments municipaux assujettis, représentant plus de 70 % de la surface du patrimoine bâti de la ville. Cela justifie l'attention particulière apportée et témoigne des enjeux d'économies d'énergie et de décarbonation associés à ces bâtiments. Avec l'aide du SIGERLy, les données de consommation de 2020 à 2023 associées à ces bâtiments ont été collectées pour être rentrées sur la plateforme OPERAT[2]. Une année de référence, choisie entre 2010 et 2019, a été définie pour chaque bâtiment pour fixer des objectifs de réduction par bâtiment et renforcer le suivi déjà existant.

1 Obligation réglementaire Éco Énergie Tertiaire : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/eco-energie-tertiaire-eet

2 Observatoire de la Performance Énergétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Défi 4 : Opter pour des sources d'énergies durables

Favoriser les énergies renouvelables dans le fonctionnement

Dans une démarche d'exemplarité, la Ville maximise son recours aux énergies renouvelables dans son fonctionnement. Cette volonté repose notamment sur la production d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques installés systématiquement sur les nouveaux projets qui le permettent, et une trentaine de bâtiments municipaux raccordés au réseau de chaleur urbain (RCU). 4 équipements bénéficient également depuis déjà plusieurs années d'un contrat d'achat d'électricité garantie 100 % d'origine renouvelable : le Planétarium, les groupes scolaires Croizat, Grandclément et Wallon.
En 2023, la part de la consommation d'énergie pour l'électricité et le chauffage qui était couverte par une production d'origine renouvelable s'élevait à 41,6 %[3], en progression par rapport à 2022 (36,2%).

LES INFOS CLÉS

41,6 % de la consommation des services couvertes par des énergies renouvelables

31 sites municipaux raccordés au RCU

Un chauffage urbain économique et écologique

Que ce soit pour les particuliers ou les bâtiments publics, le chauffage urbain de la Grande Île représente une solution économique et écologique.
Économique car son coût annuel pour un logement type est le plus faible des différents modes de chauffage. Écologique car la part de la biomasse dans le mix de la chaufferie urbaine est majoritaire (70%[4]) : la chaufferie brûle du combustible bois composé de plaquettes forestières et broyat produit dans un rayon de moins de 200 km.

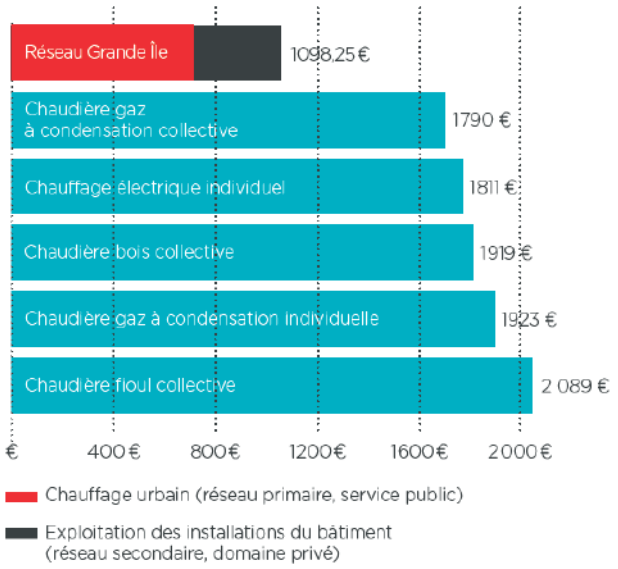

Comparaison du coût des différents modes de chauffage en 2023 (€TTC par an pour un logement type)

LES INFOS CLÉS

9 700 équivalents logements

41% chez les bailleurs sociaux

23% en copropriétés

36% bâtiments tertiaires et éducation.

20,4 km de réseau

82 600 kW souscrits et raccordés

81 GWh produits

70% de biomasse

Le comité des usagers du réseau de chauffage urbain s'est également réuni comme chaque année en mars 2024 pour faire le point sur les données de consommation de l'année précédente, les actualités et le développement futur du réseau. Ce rendez-vous annuel, relancé en 2023 après l'interruption en raison du COVID, a permis de recréer du lien

3 Sur la base des données de l'ODRÉ (OpenData Réseaux-Énergies) et du comité annuel des usagers du réseau Grande Île

4 Comité annuel des usagers du réseau Grande Île, mars 2024

avec les usagers qui peuvent y poser leurs questions. Cette année le comité a notamment permis de présenter les différents travaux qui auront lieu sur ou à proximité du réseau et qui pourrait l'impacter pour prévenir ces coupures.

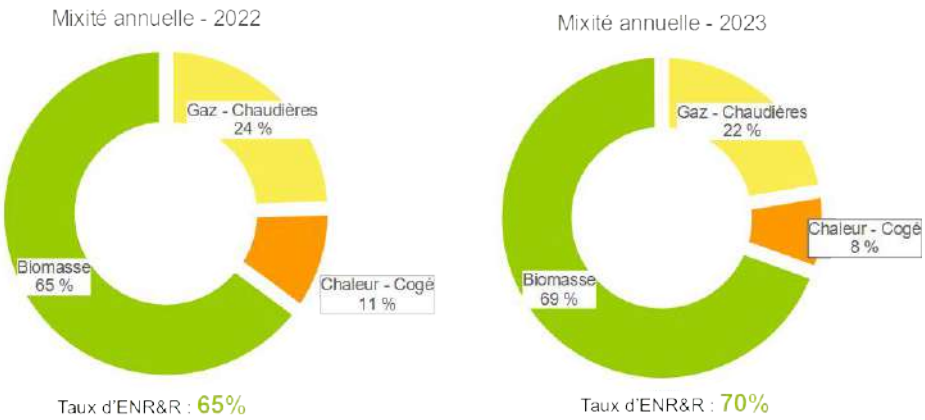

Mixité énergétique du réseau en 2022 et 2023 - Comité annuel des usagers du réseau Grande-Île

En parallèle, la métropole de Lyon en partenariat avec le délégataire Dalkia ont réalisé les travaux d'extension du réseau de chaleur urbain dans le secteur du Carré de Soie jusqu'à l'emplacement de la future chaufferie. Celle-ci sera située au Sud de la Ville, le long du boulevard des Droits de l'Homme, et prévoit une puissance de 50 MW pour une production annuelle prévue de 180 GWh.

Le photovoltaïque en développement

La Ville développe l'énergie photovoltaïque sur quatre de ses bâtiments : l'Atelier Léonard de Vinci, les groupes scolaires René Beauverie, Katherine Johnson et Federico Garcia Lorca sont équipés de panneaux photovoltaïques avec des modes de gestion et de débouchés de l'énergie différents. L'électricité produite par les équipements de Katherine Johnson et René Beauverie est revendue pour générer un revenu à la collectivité. Celle produite par l'Atelier Léonard de Vinci est destinée à l'autoconsommation pour limiter la facture énergétique du bâtiment. Enfin, l'installation sur le groupe scolaire Federico Garcia Lorca est déléguée à la coopérative citoyenne Un Deux Toits Soleil. En 2023, ces 4 installations sur des équipements municipaux comptaient pour près de 19 % de la production photovoltaïque totale sur le territoire[5].

En 2025, les nouveaux panneaux entreront en fonction sur le toit du groupe scolaire Cartailhac, soit 240 m² de panneaux supplémentaires.

La Ville soutient également la solarisation des parking par la Métropole dans le cadre de la loi Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER). Le parking du pré de l'Herpe, au pied du groupe scolaire René Beauverie, sera réhabilité et équipé d'ombrières photovoltaïques dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Métropole de Lyon en cette fin d'année.

© Dalila Bouguelmouna

LES INFOS CLÉS

4 bâtiments équipés

1662 m² de panneaux en service

226 903 kWh produits en 2024

18 500 € de recettes générées

5 D'après les données de l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (ORCAE)

Défi 5 : Optimiser l'éclairage public

La Ville poursuit sa stratégie de modernisation des équipements et d'économie d'énergie par le passage en LED. Ainsi, en fin d'année 2024, 24% du patrimoine Éclairage Public est en LED (soit 1 580 points lumineux). Les nombreux travaux en cours et à venir représentent à la fois un défi et une opportunité pour accélérer ce passage à des équipements moins énergivores. Le projet du tramway T9 entraînera par exemple le remplacement, et une faible part de création de nouveaux points, de 590 luminaires. A ceux-ci s'ajoutent 400 luminaires qui seront remplacés sur le secteur de la ZAC du Mas au terme des travaux.

© DR

Sur la Promenade Lénine, le remplacement des mâts et des luminaires a été finalisé. Ces nouveaux matériels permettent de réaliser jusqu'à 70 % d'économie d'énergie par le passage en LED. Ces matériels permettent aussi de mieux rabattre la lumière vers le sol pour limiter la pollution lumineuse. Les modules de coupure et de variation d'intensité contribuent également à un meilleur respect de la faune et de la flore.

LES INFOS CLÉS
6 600 points lumineux total
1 580 points lumineux en LED
24% de foyers LED

Défi 6 : Développer les alternatives à la voiture individuelle

Extension du réseau de transports en commun

Une nouvelle ligne de tramway, le T9, permettra de relier le pôle d'échange multimodal de Vaulx-en-Velin La Soie à Charpennes avec 9 arrêts de tramway créés sur Vaulx-en-Velin. Cette ligne forte de transport permettra d'assurer une meilleure liaison entre les parties Sud et Nord de la commune et de connecter la Ville au cœur de la Métropole. Les travaux ont continué ou démarré sur certains secteurs vaudais sur l'année 2024, notamment sur le centre-ville, pour une mise en service prévue en 2026 et un objectif de 38 000 voyageurs quotidiens en 2030. Les services de la ville sont toujours fortement mobilisés et en relation régulière avec le SYTRAL pour le bon déroulement des travaux et une bonne articulation des différents projets.
Également, les tracés du nouveau projet de tramway T8, reliant Vaulx-en-Velin la Soie et Vénissieux, ont été officiellement validés en 2024. Les études de faisabilité ont débuté pour ce projet qui offrira 3 stations de tramway supplémentaires au sud de la commune et renforçant l'offre et le maillage des lignes de transport en commun.

Tracés des futures lignes T9 et T8 (© SYTRAL)

La Ville a également participé aux études sur la création d'une nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre les quartiers de Part-Dieu et les Sept Chemins. Cette nouvelle ligne structurante reliera Part Dieu aux Sept Chemins avec 19 nouvelles stations. Elle desservira le 3e arrondissement de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron pour rejoindre les Sept Chemins. Cette ligne proposera un niveau de service performant avec une amplitude horaire importante (4h30 – 00h30), une fréquence élevée de 7 minutes en heure de pointe, un matériel roulant spacieux, silencieux et confortable, et un temps de parcours de 25 minutes entre Part-Dieu et Sept Chemins. 22 000 voyageurs par jour sont attendus d'ici 2030.

© SYTRAL

Enfin, le projet d'extension du réseau de transport en commun la Ligne de l'Est Lyonnais a mobilisé la Ville. Cette ligne permettra une liaison entre Genas et Vaulx-en-Velin la Soie en 20 min en desservant notamment les Sept Chemins.

LES INFOS CLÉS

4 projets d'extension du réseau de TC

12 nouvelles stations du T9 dont 9 sur Vaulx-en-Velin

Un territoire propice au développement du vélo

Avec 44 km d'aménagements cyclables, le territoire vaudais se prête bien à l'usage du vélo. Ce réseau s'étendra à échéance de fin 2025 avec les Voies Lyonnaises n°1 (Vaulx-en-Velin – Saint-Fons), n°5 (Villeurbanne – Bron), n°9 (Villeurbanne – Jonage) et n°10 (le long de l'avenue des Canuts)[6]. Ces voies lyonnaises ainsi que les nombreux projets liés aux développement des lignes de transport comme le T9 ou le BHNS permettront la création ou la requalification d'aménagements cyclables de qualité, maillés et reliés aux communes alentours.
Par ailleurs, dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau, la totalité des voiries créées ou requalifiées comporteront des aménagements cyclables et des aménagements piétons confortables qui viendront renforcer encore ce maillage.

LES INFOS CLÉS

4 Voies Lyonnaises projetées

15 km créés ou requalifiés à terme via les projets Voies Lyonnaises et le BHNS

Défi 7 : Développer la place de la nature en ville

Penser les aménagements pour favoriser la nature en ville

Les projets d'aménagements menés favorisent systématiquement l'intégration de nouveaux espaces verts et des solutions pour favoriser la biodiversité. Le nouveau city-stade des Noirettes, réaménagé en 2024, a par exemple intégré la plantation de 11 nouveaux arbres dans le projet. Celui-ci s'est fait en concertation avec les habitants qui ont participé à la définition du projet jusqu'au bout.

Inauguration du citystade en juillet (© Laurent Cerino)

Projet de restauration et de découverture de la Rize

Dans le cadre du projet de confortement du système d'endiguement de Vaulx-en-Velin, la Ville et la Métropole relancent le projet de restauration et de découverture de la Rize. Ce projet consiste sur Vaulx-en-Velin à tout d'abord dé-buser le tronçon de la Rize (500 m) qui passe actuellement sous la Zone Industrielle. Cette ouverture facilitera la circulation de l'eau en cas de crue et permet d'envisager une restauration du milieu aquatique de ce cours d'eau. Au-delà de ce secteur découvert, la création d'un nouveau chenal sur le secteur du parc de la Rize est également prévue pour créer des habitats diversifiés et rendre ce cours d'eau plus accessible aux habitants. Les travaux sur ces portions devraient débuter dès 2026.

6 A Vélo dans la métropole, https://avelo.grandlyon.com/se-deplacer-a-velo/les-voies-lyonnaises

Cette restauration écologique permettra d'atteindre les objectifs de qualité de la Directive Cadre sur l'Eau, et aussi de répondre aux attentes des riverains en matière de cadre de vie. Pour ce faire, la Métropole et la Ville ont fait intervenir une équipe pluridisciplinaire de chercheurs (sociologues, écologue, hydro-morphologue, économiste) pour organiser une concertation citoyenne dénommée Resteau'Débat. Les Conseils de Quartier et les habitants de manière générale se sont fortement impliqués au cours des cinq ateliers qui ont été menés fin 2023 et dont la soirée de restitution s'est tenue en Septembre 2024.

Aperçu des aménagements possibles sur le secteur Parc de la Rize (© Dynamique Hydro)

Une naissance un arbre

La place des arbres en ville est aujourd'hui un élément essentiel de la transition écologique. L'opération « Une naissance, un arbre » célèbre la venue au monde de chaque enfant né à partir de 2022 et résidant à Vaulx-en-Velin, tout en agissant pour préserver la biodiversité et rendre la ville plus agréable. Quel que soit le mode de plantation choisi, les arbres sont des variétés locales. Devant chaque arbre planté par la Ville, une plaque est apposée indiquant son essence, ainsi que le prénom et la date de naissance de l'enfant qui parraine l'arbre. Le dispositif gagne en popularité avec des demandes de parrainages croissantes.

LES INFOS CLÉS

59 arbres plantés en 2022 et 2023

58 demandes de parrainage en 2024

Plantation de haies

La Ville a participé à l'initiative Marathon de la Biodiversité. Environ 1 100 m linéaires de haies ont été identifiés sur 7 sites et ont été plantés en février et mars 2024. Les haies présentent de nombreux avantages pour les sols, la microfaune et l'avifaune et pour l'environnement proche. Une partie de ces plantations s'est déroulé sous forme de chantiers participatifs avec les élèves des écoles Katherine Johnson et Henri Wallon ainsi qu'avec les habitants des quartiers correspondant.
Poursuivant cet effort, de nouvelles haies ont été plantées fin décembre 2024 sur l'ancienne digue communale au niveau de la rue Duclos, du chemin du Bois Galland et du chemin de l'épi.

Marathon de la biodiversité (© Emmanuel Foudrot)

LES INFOS CLÉS

1 100 m linéaires identifiés

7 sites identifiés

1 900 plants

Défi 8 : Favoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement

Développer et pérenniser l'agriculture locale

La Ville favorise le développement de l'agriculture sur son territoire. Forte de 240 ha classés en zone Agricole, dont 183 en périmètre PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains), la Ville a validé le principe d'étendre ce périmètre PENAP à de nouvelles parcelles en zones Agricole et Naturelle. Ce classement permet de figer la vocation agricole et naturelle de ces terrains et, via un programme d'actions métropolitain, de soutenir des projets en faveur de l'activité agricole et de la préservation des ressources.
La Ville a facilité l'installation d'une maraîchère vaudaise en lui mettant à disposition 4 ha de terres irriguées. La maraîchère a débuté sa production qui sera en labellisée Agriculture Biologique après la période légale de conversion.
Enfin, la Ville assure l'administration de l'Association Foncière de Remembrement de Vaulx-en-Velin et Décines qui réunit l'ensemble des propriétaires fonciers de la zone agricole. Les réunions permettent de structurer un dialogue fécond avec les maraîchers et céréaliculteurs.

© François Fiard

LES INFOS CLÉS
240 ha de zone Agricole
183 ha en PENAP
47 ha Ville
Aide à l'installation d'une maraîchère
AFR : suivi de 70 propriétaires fonciers

Terres du Velin

Ce projet co-porté par la Ville et la Métropole de Lyon consiste à installer un Espace Test Agricole sur la zone maraîchère. Dans ce cadre, la Ville met à disposition une parcelle de 6 ha irriguée.
Trois jeunes agriculteurs dont un vaudais ont été sélectionnés pour intégrer cet incubateur, pour une durée d'un à trois ans. Ils disposent chacun d'une parcelle individuelle d'un hectare et d'un tunnel de production de 650 m² et partagent un terrain collectif d'1 ha. Ils mutualisent également leur siège d'exploitation (maison, hangar, serre chapelle) ainsi que le gros matériel (tracteur, outillage, irrigation).
La production sera destinée à une vente en circuits courts et une partie sera dédiée aux établissements de restauration collectives, notamment des cantines scolaires, à proximité de cet espace.

© Métropole de Lyon

LES INFOS CLÉS
6 ha mis à disposition
3 jeunes agriculteurs installés

Continuum agricole de la Grande île

La Ville pilote ce projet d'agriculture urbaine, lauréat de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).
Ce projet mobilise plusieurs partenaires dont la Métropole de Lyon qui met à disposition ses parcelles. L'appel à manifestation d'intérêt publié en 2023 a permis d'identifier un porteur de projet qui installera une exploitation maraîchère urbaine sur 1,8 ha. La production de légumes sera labellisée Agriculture Biologique.
En 2024, les travaux d'aménagement des parcelles ont été lancés : défrichage, nettoyage, dépollution ainsi que l'installation des premiers équipements.
En marge du site Quartiers Fertiles, la Ville a facilité l'installation du Booster de Saint-Jean, qui exploitera 3 500 m^2 en maraîchage.

© François Fiard

LES INFOS CLÉS
1,8 ha mis à disposition
1 maraîcher urbain sélectionné

Jardins familiaux

La Ville gère 96 parcelles de jardins familiaux sur 4 sites.
Le dialogue et la concertation menés avec les jardiniers en 2023 et 2024 ont fait émerger le besoin d'actualiser le règlement des jardins notamment pour préciser les modalités d'attribution, la durée du contrat et la procédure de son renouvellement. Ce règlement a été adopté en Conseil Municipal en fin d'année 2024.
Par ailleurs, l'année a été marquée par l'attribution des parcelles des jardins des Violettes à douze nouveaux jardiniers. Ces parcelles réaménagées les années précédentes sont une des composantes du projet Quartiers Fertiles soutenu par l'ANRU. Douze arbres fruitiers, un par parcelle, ont également été plantés cette année par la Ville.

© François Fiard

LES INFOS CLÉS
10 424 m^2 de terrains
96 parcelles
94 familles bénéficiaires
2 associations bénéficiaires

Défi 9 : Amplifier la gestion écologique des espaces publics

Gestion des déchets verts générés par l'entretien des espaces verts

En parallèle de la gestion différenciée de ses espaces, la Ville continue de faire évoluer ses pratiques d'entretien des espaces verts. Elle a fait l'acquisition début 2024 d'un broyeur mécanique de grosse capacité permettant aux services de traiter sur place une partie des déchets verts générés par l'entretien. Cette pratique est tout d'abord économique car elle permet de réduire le transport et le traitement des déchets auprès d'un prestataire. Le broyat obtenu est ensuite directement utilisé sur place ou sur d'autres espaces verts gérés par la Ville, réduisant ainsi le besoin d'achat de ce broyat. Il s'agit donc également d'une pratique écologique qui permet un apport de matière organique de qualité pour nourrir les sols et les protéger en limitant l'évaporation et la propagation des adventices.

LES INFOS CLÉS

Tonnes de déchets verts traitées :

2023 : 92 tonnes

2024 : 82 tonnes

Dans la même dynamique, une plateforme de compostage de feuilles a été créées sur un terrain de la Ville à l'entrée de la rue du 8 mai 1945. Cette matière, ainsi que le broyat sont également valorisés en servant d'apport de matière sèches pour les composteurs des groupes scolaires Neruda et Makarenko.

Plateforme de compostage de la Ville (© Noé Marcasciano)

Défi 10 : Maintenir une ville agréable à vivre

Réduction et tri des déchets organiques

En complément des actions mises en œuvre par la Métropole au titre de sa compétence, la Ville développe une politique de réduction des déchets à la source et d'amélioration du tri des déchets. La Ville continue de favoriser l'implantation de composteurs individuels et collectifs fournis par la Métropole.
Depuis février 2024, la Ville a vu se déployer 106 bornes à compost[7], dites bornes « Dalim », pour accueillir les biodéchets alimentaires de tous les habitants. Le déploiement de ces bornes a été accompagné d'actions de sensibilisation de la Métropole et de distribution de kits (bio-seaux et sachets krafts) pour inciter les vaudais à pratiquer ce tri. De nouvelles bornes pourraient être déployées au fur et à mesure de la fin des travaux en centre-ville pour renforcer l'offre et de nouvelles actions de sensibilisation ciblées seront organisées.

© Thierry Fournier

LES INFOS CLÉS
180 composteurs distribués
106 bornes Dalim déployées
11 000 foyers sensibilisés et plus de 9000 kits distribués
181 tonnes de biodéchets collectés en 36 semaines

Police de la Publicité et des enseignes

La Ville a reçu une vingtaine de nouvelles demandes d'installation de dispositifs d'enseigne, pré-enseigne ou publicité. Au total, on dénombre sur le territoire 1 747 supports (dont 1 608 enseignes) appartenant à 503 afficheurs différents. Le suivi de ces supports est important puisqu'environ la moitié d'entre eux sont soumis à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).
Depuis le 1er janvier 2024, la Métropole de Lyon exerce la compétence du pouvoir de police de la publicité. Une convention a donc été établie pour fixer les modalités de travail entre la Ville et la Métropole. En effet la Ville demeure le point d'entrée pour les acteurs économiques et les dossiers d'autorisation de pose d'enseigne continuent d'être instruits par les services communaux.

LES INFOS CLÉS
Nouvelle compétence métropolitaine
2023 : 1 660 supports dont 785 taxables
2024 : 1 747 supports dont 835 taxables

Réduire le bruit du trafic aérien

La commune est située sous la zone d'envol et d'atterrissage de l'aérodrome de Lyon-Bron. Ce trafic est à l'origine de nuisances sonores pour les habitants. Pour réduire ces nuisances, la Ville siège au sein de la Commission consultative pour l'environnement mise en place par les services de l'État et l'aérodrome de Bron. Dans ce cadre, la Ville a œuvré aux cotés des associations et des collectifs à la mise en place d'une « charte de l'environnement » qui soit la plus contraignante possible pour les opérateurs d'aviation. Cette charte a été révisée en févier 2022[8].

---

7 Je trouve une borne à compost : https://www.grandlyon.com/services/je-composte-mes-dechets/je-trouve-une-borne-a-compost

8 Charte pour l'environnement de l'aéroport Lyon-Bron 2022-2027 : https://www.ville-bron.fr/sites/default/files/2023-11/Charte_aeroport_Lyon-Bron_2023_WEB.pdf

Une médiatrice est toujours à disposition des habitants et des communes pour les rencontrer, entendre leur retour et les faire remonter à la Commission. La révision de la charte s'est également accompagné du déploiement de 5 stations de mesures de bruit sur les communes alentours, dont une sur Vaulx-en-Velin sur le toit de la bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine au Sud. Un comité de suivi de la charte environnement s'est tenu en Septembre 2024 et fait état d'une légère baisse du trafic sur la période janvier-septembre de l'année 2024 par rapport à la même période en 2023 et les stations de mesure confirment le respect des normes existantes par l'aéroport. Cependant, une hausse des sollicitations de la part des habitants est enregistrée, et une moyenne quotidienne de 27 événements de bruit aéronautiques[9] a été enregistrée sur cette station. Ces données montrent bien l'importance du phénomène et conforte la Ville dans son soutien aux riverains pour y remédier en collaboration avec l'aérodrome.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon a initié en 2024 la révision de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dont le plan 2025-2029 devrait être voté en juin 2025. Ce plan s'intéresse à la surexposition des populations au bruit liés au trafic routier, ferroviaire et aérien ainsi qu'aux activités industrielles. A l'occasion de cette révision, la Ville a insisté sur les nuisances liées au trafic aérien pour qu'elles soient prises en compte dans ce nouveau plan. Le futur PPBE est ouvert à la consultation pour les communes et les habitants qui peuvent y contribuer jusqu'en mars 2025[10].

Limiter la propagation des chats errants par le dispositif chats libres

La Ville est engagée depuis 2017 dans une démarche de gestion dite des chats libres, en partenariat avec la SPA et l'association les Chats Libres Vaudais. Cette démarche consiste à capturer les chats errants afin de les identifier, de les stériliser puis à les relâcher. Ce procédé permet de réguler la population féline dont l'accroissement non maîtrisé peut être source de nuisances pour les habitants et avoir des impacts néfastes sur la faune. En effet, les chats chassent les rongeurs mais également les oiseaux, les reptiles et les invertébrés.
Fin 2024, la Ville a été lauréate d'un appel à projet du ministère de l'Agriculture afin d'accroître en 2025 le nombre de stérilisation.

LES INFOS CLÉS
2023 : 54 chats stérilisés
2024 : 59 chats stérilisés

Protection contre le risque d'inondation

La Métropole de Lyon a récupéré en 2018 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le système d'endiguement de Vaulx-en-Velin est composé de plusieurs digues : digues des Eaux Bleues, du Fontanil, autoroutières A42 et A46, Duclos, de l'Epi, Saint-Jean. La Métropole renforce le système d'endiguement afin de garantir une protection des vaudais à Q200 à échéance 2028, contre Q30 actuellement. Plusieurs digues vont être rehaussées (digues des Eaux Bleues et du Fontanil) ou entièrement restaurées (digue Saint-Jean).

9 Détection d'un niveau bruit supérieur au bruit ambiant dont le pic dépasse les 55 dB(A) et qui est rattaché à la trajectoire d'un aéronef

10 PPBE : donnez votre avis, https://jeparticipe.grandlyon.com/project/consultation-ppbe-2025-2029/collect/je-contibue

La Digue communale de l'Epi, plus ancienne digue de ce système, est aussi la plus fragile et présente un risque de rupture avec un sur-aléa (submersion en cas de rupture). Sa mise en transparence en 4 endroits a donc été décidée par les services de l'État sans que celle-ci n'impacte le niveau de protection du système d'endiguement dans son ensemble. La Ville a travaillé avec la Métropole afin de présenter ces enjeux aux riverains et garantir le déclassement de cette digue qui est aussi un élément patrimonial de la commune. Les travaux de mise en transparence ont été achevés en 2024 et des plantations de haies ont été réalisées sur les ouvertures créées.

Ces aménagements nécessaires pour la protection de la ville sont aussi une opportunité de retravailler des espaces pour les habitants, notamment sur la digue Saint-Jean traversant la ZAC Saint-Jean de Villeurbanne ainsi que Vaulx-en-Velin. Le réaménagement de la digue permettra de réaliser une promenade tout le long de la digue avec des espaces apaisés, des parcours sportifs et des jeux pour enfants.

LES INFOS CLÉS
Protection actuelle : Q30
Objectif 2028 : protection Q200

Défi 11 : Sensibiliser les vaudais aux enjeux de la transition écologique

Sensibiliser les habitants à l'énergie

La sensibilisation des habitants aux enjeux énergétiques s'est poursuivie avec un nouvel accueil de l'Energitour au marché du Mas du Taureau en janvier 2024. Cette opération fait intervenir trois animateurs de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat), de SOLIHA et de The Greener Good qui sillonnent la Métropole pour informer et conseiller les habitants pour faire des économies d'énergie.

L'ALEC est également intervenue lors d'une journée au parc Elsa Triolet durant Activ'été pour sensibiliser les personnes présentes aux consommations d'eau et d'énergies en distribuant par exemple des mousseurs à installer sur les robinets et en donnant des conseils pour mieux supporter les chaleurs estivales chez soi.

Energitour, marché Mas du Taureau (© François Fiard)

Stand Activ'été parc Elsa Triolet (© Jérôme Oudart)

Une opération de porte-à-porte dans les quartiers du Village et du Pont des Planches s'est déroulé en juillet avec deux intervenants de l'ALEC pour informer les résidents sur la Prime Air Bois[11] (PAB) avant que le dispositif s'arrête en fin d'année 2024. Les secteurs ont été identifiés en concertation avec les services de la Ville pour cibler les personnes potentiellement éligibles à la prime. Plus d'une vingtaine de maisons étaient effectivement éligibles à cette prime et, face à l'intérêt constaté, les informations sur cette prime ont aussi été relayées dans la communication de la Ville. Huit dossiers supplémentaires de ménages vaudais ont été déposés sur le dernier trimestre suite à cette opération.

LES INFOS CLÉS
300 personnes sensibilisées
53 dossiers vaudais pour la PAB

11 Prime air bois, Métropole de Lyon : https://www.grandlyon.com/services/prime-air-bois/

Fête de la Nature

La Fête de la Nature s'est déroulé en mai pour mettre en valeur les travaux des services de la Ville notamment grâce à des visites des serres. Les associations vaudaises comme Graines Urbaines et les Croqueurs de Pommes étaient mobilisées pour apprendre à bouturer, semer et jardiner.

Le service environnement de la Ville développe depuis cette année de nombreuses animations qui ont commencé lors de cette Fête. Une animatrice Nature en Ville a été recrutée pour accompagner et sensibiliser les vaudais au cours de séance de jardinage, de balades botaniques pour apprendre à reconnaître les végétaux et arbres qui nous entourent, ou encore lors d'animations dédiées aux scolaires. Elle dispose notamment de quatre bacs potagers au jardin astronomique du Planétarium, un support essentiel pour des animations tout au long de l'année.

Les 4 bacs potagers entretenus par l'animatrice nature en ville pour les animations (© Claire Nicola)

Animation au verger des Croqueurs de Pomme avec Graines Urbaines (© Claire Nicola)

Organisation et animation d'un marché aux plantes

Pour la première fois, la Ville a organisé un marché aux plantes qui s'est tenu le 30 novembre au Village, place Gilbert Boissier. Le marché a réuni 7 exposants sélectionnés, tous producteurs et proposant au global une offre variée : des pépiniéristes proposant plants de légumes et arbres à planter durant l'hiver ; des horticulteurs proposant plantes en pot comme le Flower Truck de l'ESAT des Ateliers du Plantau (fondation OVE) ; des produits plus travaillés et transformés comme du terreau de l'entreprise locale Racine, des fleurs séchées et des tisanes.
La Ville était également présente pour animer le marché en présentant les actions qu'elle mène en faveur de l'environnement et dialoguer avec les habitants.

Flower Truck (© ESAT Les Ateliers du Plantau)

Stand animation de la Ville (© François Fiard)

Confortée par l'engouement généré par ce marché et les retours des habitants, la Ville a commencé l'organisation de de la suite de ce marché au printemps prochain avec une offre plus grande et adaptée à la saison. Cette deuxième édition est organisée en concertation avec les habitants mobilisés via la Commission extra-municipale Développement Durable, les Conseils de quartiers et les participants du Défi Fleuri 2024 volontaires.

Sensibiliser à une alimentation saine et durable – MIAM Festival

La Métropole de Lyon a lancé en octobre la première édition du MIAM Festival, un festival visant à sensibiliser les habitants aux enjeux de l'alimentation du champs à l'assiette. Vaulx-en-Velin était partenaire en proposant un programme d'animation sur les deux semaines au jardin astronomique du Planétarium pour apprendre à cultiver, échanger des graines, concevoir son jardin et s'échanger des recettes. La résidence Ambroise Croizat a également accueilli à l'occasion du festival une conférence sur l'alimentation des seniors et la nutrition des plus fragiles.

La Ville a également soutenu financièrement les associations Graines Urbaines pour organiser la Fête des récoltes sur une journée complète du festival, et Coeur du Mas Cuisine pour être présente au marché du Mas et faire déguster des jus de fruits et légumes. D'autres associations locales comme la Fourchette d'Or et les Croqueurs de Pommes ont aussi rejoint la programmation du festival en proposant des activités aux vaudais.

Animation "Panier d'automne" MIAM Festival (© François Fiard, Laurent Cerino)

Axe 2 : Une ville d'avenir et de réussites

Défi 12 : Contribuer à une éducation de qualité, sensibilisatrice sur les enjeux environnementaux

Programmation des temps scolaires

Dans le cadre de la programmation des temps scolaires, la Ville déploie plusieurs actions en lien avec les enjeux environnementaux dans le cadre de son programme d'« Éducation au Développement Durable » (EDD).
Les classes ont participé à des rencontres avec les agents de nettoiement de la voirie. Ces rencontres sont l'occasion d'assister à une présentation et à une démonstration des engins et d'échanger avec les agents Métropole et Ville sur les enjeux de propreté, de tri des déchets, de pollution et plus globalement d'impact sur les écosystèmes. Sur la thématique de la réduction et de la gestion des déchets, 9 classes de deux écoles s'engagent également dans l'initiative Ambassadeur du tri sur l'année 2024-2025.

Sur l'enjeu nature et jardinage : les classes participent à des visites des serres municipales (18 classes prévues sur 2024-2025). Le Service des espaces verts accompagne 14 écoles dans la conception et la gestion de leur jardin pédagogique ou du potager pédagogique de l'association Graines Urbaines (3 classes).
Enfin, des séjours de type classes vertes sont organisés pour aborder les sujets liés à la faune et la flore, l'eau, le paysage, l'orientation.

LES INFOS CLÉS

2023-2024 : 7 projets EDD

2024-2025 : 6 projets EDD

3 séjours environnement sur l'année civile 2024

6 classes ont bénéficié de ces séjours

Déploiement du Défi Class'Énergie avec l'ALEC de la Métropole de Lyon

Les objectifs de cette action sont de favoriser la baisse des consommations dans les groupes scolaires par une sensibilisation des élèves aux écogestes et d'accompagner les rénovations des écoles et les projets pédagogiques menés autour du développement durable.
Destiné aux élèves de CM1 et CM2, le Défi Class'Energie permet chaque année à des classes vaudaises de bénéficier de l'appui d'associations spécialisées (ALEC, Hespul et Oïkos). L'action est pilotée par l'ALEC de la Métropole de Lyon, avec l'aval de l'Éducation Nationale. Cette année, l'école Katherine Johnson participe au défi et Vaulx-en-Velin va accueillir l'événement de clôture du défi en mai 2025 qui réunira l'ensemble des classes participantes de la Métropole.

LES INFOS CLÉS

2024-2025 : 3 classes

528 élèves vaudais sensibilisés depuis la 1ère édition

Renaturation des cours d'écoles

La cour de l'école Federico Garcia Lorca a été renaturée durant l'été 2024 suite à la concertation menée avec les enseignants et les parents d'élèves. La désimperméabilisation des sols, l'utilisation d'enrobé clair et la plantation de nouveaux arbres répondent aux besoins de la cour d'école et de l'enseignement tout en permettant à terme de :

- Réduire la température des espaces extérieurs, offrir davantage de zone d'ombres et limiter ainsi les effets d'îlot de chaleur pour les élèves ;
- Mieux gérer les eaux pluviales en permettant leur infiltration directement sur la parcelle de l'école ;
- Profiter de nouveaux mobiliers et dessiner de nouveaux espaces pédagogiques pour penser les futurs usages et pratiques pour les élèves et les professeurs.

© Philippe Clavel

LES INFOS CLÉS
24 arbres et 50 arbustes plantés
830 m² désimperméabilisés
420 k€ investis

Une restauration scolaire économe, écologique et solidaire

La Ville assure quotidiennement la restauration scolaire pour plus de 3 400 enfants, soit plus de 455 000 repas servis dans l'année par la Ville dans les cantines scolaires. Le nombre d'enfants mangeant quotidiennement à la cantine est en forte hausse sur les dernières années.

Un nouveau prestataire API est en charge de la restauration depuis la rentrée de septembre 2024. Sa cuisine centrale est située sur la commune de Jonage dans une démarche de valoriser des emplois locaux et des circuits-courts. Une attention particulière a été donnée dans l'établissement du nouveau marché pour respecter la qualité des aliments utilisés en lien avec la loi EGAlim[12]. Le prestataire s'engage également à réduire le gaspillage à la source dans ses processus de production. Une « Commission des menus » se réunit toutes les 8 semaines avec une diététicienne d'API, des parents d'élèves et des techniciens de la Ville pour s'assurer du respect des cahiers des charges et échanger sur les retours de terrain constatés au contact des élèves. Cette démarche permet un contrôle et un suivi de la qualité nutritionnelle et environnementale des menus tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. L'amélioration de la qualité des aliments et l'augmentation de la part d'enfant mangeant à la cantine n'a pour autant pas entraîné de hausse du prix du repas pour les parents d'élèves.

LES INFOS CLÉS
3 426 repas/jour
455 000 repas/an, soit 88 % des repas servis par la Ville
1,4 M€ de budget en 2024
Collecte-compostage : 17 restaurants
Compostage sur place : 2 restaurants
97,5 tonnes de biodéchets collectés
18 tonnes de compost produites

La lutte contre le gaspillage alimentaire passe également par la collecte et le suivi quantitatif des déchets collectés, couplés à des actions de sensibilisation des élèves. Les déchets alimentaires sont collectés dans 17 des 19 restaurants scolaires gérés par la Ville. Ils sont ensuite valorisés par l'entreprise Les Alchimistes qui les transforme en compost réutilisé par les agriculteurs de la région. Les deux restaurants des écoles Pablo Neruda et Anton Makarenko compostent localement leurs déchets. Les mesures prises contre le gaspillage ont permis une réduction efficace de la quantité de biodéchets collectés, passant de 60,5 tonnes sur l'année scolaire 2022-2023 à 37 tonnes en 2023-2024. La qualité du tri s'est également améliorée depuis le début de la collecte passant de 76 % de tri « trois étoiles » en 2022-2023 à 86 % en 2023-2024 montrant la progression des bonnes pratiques.

12 A savoir au moins 50 % de produits de qualité et durables, et 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

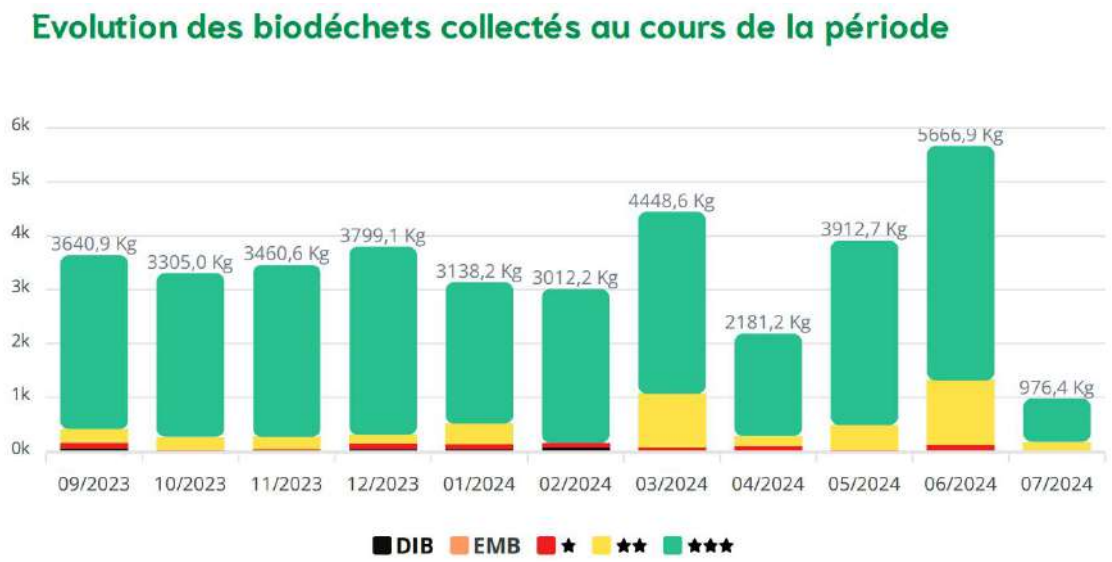

Suivi de la quantité et de la qualité du tri des biodéchets (année scolaire 2023-2024)

Projet de création d'une cuisine centrale intercommunale

Dans le cadre de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont, la Ville souhaite étudier la faisabilité d'une cuisine centrale inter-communale qui livrerait les repas des usagers de différents équipements municipaux (écoles maternelles et primaires, crèches, seniors). La Ville s'est engagée dans une phase d'étude de faisabilité de cet équipement mutualisé qui s'est poursuivi sur l'année 2024 avec le soutien d'une AMO financée par la Métropole de Lyon.
L'enjeu pour la Ville, notamment au niveau des écoles maternelles et primaires, est de continuer à progresser vers une alimentation plus qualitative et durable conformément à la loi EGAlim et notamment de réduire le nombre de repas commandés et non consommés.

Défi 13 : Accompagner la jeunesse pour qu'elle soit autonome, responsable et solidaire

Équipement Mutualisé Ville Campus

La présence sur le territoire de Vaulx-en-Velin du campus universitaire et de ses deux grandes écoles, l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL), mais aussi l'arrivée d'une troisième école d'ingénieurs (*Builders*) est un atout pour notre Ville et pour son avenir.
La création de cet équipement mutualisé dont l'usage sera partagé entre la ville, le Campus des Métiers et des Qualifications et les grandes écoles du Campus avance et passe une nouvelle phase. Il permettra de répondre aux besoins des écoles et tout particulièrement de l'ENSAL, d'offrir un espace de rencontres avec les habitants, entre étudiants et jeunes de la commune (installation du service jeunesse), une plateforme d'innovation pédagogique ouverte, équipée et connectée favorisant l'apprentissage, et de favoriser les liens avec le monde de l'entreprise afin de contribuer à la réussite éducative et professionnelle.
Les études conception se sont achevées en 2024 et les travaux sont en passe de démarrer en début d'année 2025. Ce projet constitue avec l'arrivée du tramway une des premières étapes du projet de continuum universitaire permettant de relier le campus de Vaulx-en-Velin avec celui de la Doua, qui se poursuivra avec le pôle de formation de la ZAC du Mas du Taureau.

Défi 14 : Favoriser l'économie de proximité

Accompagner la création d'activité

Dans le domaine du développement de l'économie de proximité, la Ville a organisé avec ses partenaires et notamment Vaulx-en-Velin Entreprises (VVE), la 7e édition de Café Créa' - les rencontres de la création d'entreprise – s'est déroulé le 4 décembre 2024.
A cette occasion, un stand dédié à la création d'activité dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour les entrepreneurs en quête de sens s'est une nouvelle fois tenu. Cette année, la thématique était soutenue par le réseau Alter'Incub, l'Union régionale des SCOP, la Chambre Régionale de l'économie Sociale et Solidaire (CRESS) et l'association SINGA. Ces nombreux acteurs de l'ESS et bien d'autres sont référencés dans le nouveau Guide de la Création d'Activités réalisé par la Ville en 2024.

© Laurent Cerino

Axe 3 : Une ville intelligente et solidaire

Défi 15 : Faciliter les démarches des usagers

La Ville poursuit sa politique de coordination en termes d'accueil des services au public en utilisant au mieux la complémentarité des différents canaux de communication que sont les guichets physiques, le téléphone, le développement des outils numériques. Ainsi le guichet en ligne Toodego ainsi que les autres services numériques de la Ville, ouverts 24h/24 viennent étendre le service offert aux usagers.
En mai 2022 a été créée la permanence des élus qui se tient tous les samedis matin à l'Hôtel de Ville et permet aux usagers de rencontrer l'élu d'astreinte, sans rendez-vous sur le sujet de son choix. Un suivi des rendez-vous est organisé pour que chaque usager puisse connaître la suite de ses demandes.
Dans le même temps, depuis septembre 2022, l'accueil général ainsi que le service Etat-Civil Population sont désormais ouvert les mardis jusqu'à 19h ainsi que les jeudis sur le temps de midi, offrant ainsi aux usagers de nouveaux créneaux pour effectuer leurs démarches en complément de ceux déjà proposés par la mairie annexe.

Défi 16 : Prendre en compte les enjeux de santé

Contrat Local de Santé 2025-2030

La Ville a engagé en 2024 le processus d'élaboration de son second Contrat Local de Santé (CLS). Le futur contrat local de santé intégrera 4 axes :

1. Accès aux droits et aux soins et attractivité des professionnels de santé
2. Prévention et promotion de la santé
3. Santé mentale
4. Interconnaissance, communication (en direction des professionnels et des habitants) et participation des habitants

Animée par la Ville, cette élaboration se fait en concertation avec les signataires du CLS, les habitants et les acteurs du territoire en fonction des thématiques abordées. Notamment, les enjeux de santé environnementale sont réaffirmés dans ce contrat (une fiche-action y sera consacrée), ainsi que tous les liens avec les autres dimensions du développement durable comme l'accès à une alimentation saine et durable.

Plan de Protection de l'Atmosphère et Qualité de l'Air

La pollution de l'air est un problème majeur de santé publique, qui concerne tout particulièrement le milieu urbain, et notamment l'agglomération lyonnaise. La qualité de l'air est une compétence essentiellement étatique et métropolitaine mais la Ville suit attentivement le plan de protection de l'atmosphère (PPA) mis en place par l'État. L'élaboration du troisième PPA a débuté fin 2019 avec le souhait d'une mobilisation plus importante des acteurs locaux et des actions plus transversales. Ce 3e PPA a vu son périmètre étendu afin d'intégrer les territoires d'émissions industrielles. Ce PPA s'articule autour de cinq secteurs :

- Résidentiel - Tertiaire ;
- Mobilité - Urbanisme ;
- Industrie – BTP ;
- Agriculture ;
- Communication.

Au-delà de ce PPA, la Métropole a également consulté la Ville dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Énergie (PCAET). Ce PCAET intègre un diagnostique et des actions de suivis sur six polluants atmosphériques impactant la qualité de l'air. Bien qu'une baisse importante de ces polluants soit constatée depuis les années 2000, les actions doivent se poursuivre sur l'ensemble de la Métropole.

Axe 4 : Une ville dynamique engagée et unie

Défi 17 : Favoriser l'accès à la culture pour tous

La Ville adopte une politique volontariste en matière d'accès à la culture pour tous. Cela se traduit, notamment, par des propositions artistiques, culturelles ou scientifiques s'adressant aux différents publics (enfants, familles, seniors), le développement d'actions « d'aller vers », des tarifications adaptées aux revenus de chacun, ou encore des lieux et des offres accessibles aux personnes porteuses de handicap.

La Ville a été labellisée territoire « 100% Éducation Artistique et Culturelle », dispositif de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Culture qui vise à renforcer la rencontre, la connaissance et la pratique artistique, culturelle et scientifique des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, par des actions et parcours sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les équipements s'emparent également des enjeux traversés par le champ culturel tels que les droits culturels, l'égalité femme / homme, la décarbonation de la culture et plus globalement des sujets sociétaux :

- Des ateliers de sensibilisation au jardinage, à la nature en ville, à une alimentation saine et responsable à la Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci, par exemple dans le cadre du MIAM Festival ;
- La projection publique en accès libre du film-documentaire « Les mots dont on hérite » réalisé par Sami Ahmadi, originaire de Vaulx-en-Velin présent pour échanger avec les habitants ;
- Présentation de deux expositions moins énergivores au Planétarium : « *500 millions d'années* » qui a permis de diffuser des savoirs relatifs à l'histoire de la Terre et de son climat avec une sensibilisation à la question des combustibles fossiles ; Une exposition collaborative « *Episode 1 – Rendez-vous sur la Lune* » produite par le planétarium en partenariat avec des classes vaudaises ;
- Le cycle de 4 conférences immersives « Les Échappées inattendues » s'est également achevé en juin 2024 avec des représentation sur le vivant et la biodiversité pour découvrir l'état des connaissances et les enjeux associées à ces sujets.

"Promenade le long d'une pétale" (© CNRS Simon Bianchetti)

Les équipes du Planétarium se sont engagées dans une démarche de réflexion globale de leur impact en rejoignant la Promotion Culture et Climat[13]. Cette sélection d'acteurs culturels de la Métropole ont pu être accompagnés sur l'année 2024 pour réaliser un bilan carbone et un plan d'action. Grâce au diagnostic et aux échanges, ils ont pu réfléchir à des pistes d'actions concrètes pour réduire leur empreinte carbone en agissant sur les principaux postes d'émissions comme la mobilité, l'usage du numérique ou l'énergie. Ces réflexions ont notamment abouti aux choix de deux expositions moins énergivores, conçues et réalisées pour limiter leur bilan carbone grâce à la réduction des déplacements (exposition en itinérance), la limitation de l'usage du multimédia et la production d'exposition en interne directement.

13 Promotion culture et climat : https://acteursculturels.grandlyon.com/promo_culture_climat/

Axe 5 : Une ville citoyenne et apaisée

Défi 18 : Animer les instances participatives pour renforcer la démocratie locale

La Ville s'appuie sur dix-huit instances participatives qui regroupent des membres variés : élus et agents, associations locales, professionnels, habitants etc.

Les conseils de quartiers

Bien que la loi l'oblige uniquement pour les communes de plus de 80 000 habitants, le Conseil Municipal de Vaulx-en-Velin a créé en 2014 huit Conseils de quartier. Ils sont composés de membres volontaires et ont été renouvelés en cette année 2024. Ils expriment des avis sur toutes les thématiques qui concernent leur quartier et leur cadre de vie. Ils interviennent dans la définition des politiques publiques, notamment en matière de sécurité ou d'urbanisme. Ils débattent, élaborent et proposent des idées étudiées par les services municipaux et/ou métropolitains.
Ils sont aussi consultés sur les projets dit structurants comme le tramway T9 ou encore la réhabilitation de la piscine Jean Gelet. Enfin, ils participent à l'animation de la vie quartier et du maintient du lien social entre les habitants avec la réalisation soit de fêtes de quartier. Parmi ces fêtes nous pouvons retrouver la « Faite de la propreté » avec un nettoyage de la Rize organisé par le conseil de Pont des Planches ou encore celui de La Côte-La Tase-La Soie qui a organisé en avril une journée « 0 déchets ». Ils sont également partie prenante du Budget Participatif, dispositif mis en place sur la commune en 2021 et dont la deuxième édition s'est déroulé en 2024

La commission extra-municipale Développement Durable

Cette commission a été mise en place pour débattre et proposer des actions pour favoriser les dynamiques citoyennes et associatives autour des questions liées à l'énergie et au climat sur Vaulx-en-Velin. La commission a été renouvelée en 2022 et s'est organisée en 4 groupes pour approfondir plusieurs enjeux de la transition écologique. Les membres ont notamment été mobilisés cette année sur la thématique de la place de l'arbre en ville et l'implantation des bornes Dalim. Ils participent aussi à l'organisation du prochain marché aux plantes prévu au printemps 2025. Deux réunions de concertation ont été organisées avec les membres d'autres instances participatives comme les Conseils de Quartiers ou le Conseil des Seniors.

Le conseil citoyen

Ce dispositif de démocratie citoyenne s'adresse à toute personne résidant, travaillant ou œuvrant dans les quartiers en politique de la ville. Il a pour fonction de constituer un espace de dialogue avec les institutions et les partenaires du projet, de contribuer aux projets en faisant valoir les expertises des habitants et acteurs du territoire, d'être une force de propositions et d'initiatives, de participer aux instances de pilotage de la politique de la ville. Il est partie prenante de l'important renouvellement urbain prévu notamment au Mas du Taureau. Ses membres sont issus des quartiers en politique de la ville : habitants tirés au sort, représentants de Conseils de Quartier, acteurs économiques et associatifs.

Le conseil des seniors

Sa mission est d'identifier les besoins et les aspirations spécifiques des seniors. Il imagine des projets avec les services municipaux, exprime des avis sur tous les sujets concernant la Ville et intervient dans la définition des politiques publiques. Il traite de sujets variés tels que l'habitat, la santé ou encore le lien intergénérationnel et propose des actions et projets en ce sens. Il est également partie prenante du Budget Participatif.
Pour en devenir membre, il faut être âgé de 63 ans et plus. Le conseil des seniors est composé de membres volontaires issus de tous les quartiers.

Le conseil consultatif de la vie associative (CCVA)

Le Conseil Consultatif de la Vie Associative est une instance participative qui permet une plus grande implication du mouvement associatif dans l'essor de la Ville et assure une meilleure transparence de l'action publique. Il réunit des associations pour renforcer le dialogue et la coopération continue entre la Ville et les associations, et encourage les

échanges et les mutualisations entre associations. Depuis 3 ans, le CCVA organise notamment un temps festif au début de l'été avec la soirée des bénévoles. Lieu de concertation, de réflexion, de soutien et de travail en commun, le CCVA permet aux associations, fortes de leur connaissance du terrain, d'apporter leur expertise à l'action municipale. Il est également partie prenante du Budget Participatif comme les conseils de quartiers.

Le conseil consultatif des représentants de parents d'élèves (CCRPE) et le conseil consultatif des parents de la petite enfance

Le Conseil Consultatif des Représentants de parents d'élèves est devenu un lieu de d'échange, de construction et de débats privilégiés sur la commune. Il permet ainsi à la municipalité de disposer d'un espace de dialogue et d'échanges direct avec les parents 4 à 5 fois dans l'année. Il a également permis de mettre les parents en réseaux et de créer des synergies nouvelles en lien avec la municipalité. Le CCRPE est repéré, attendu et débat de nombreux sujets relatifs à la politique éducative communale. De la même manière, les parents d'enfants inscrits dans les crèches communales peuvent s'impliquer via le Conseil Consultatif des Parents de la Petite Enfance pour participer aux temps d'échange avec les élus et professionnels.

La commission communale d'accessibilité

Créée en 2017, la Commission Communale d'Accessibilité étudie les besoins des personnes en situation de handicap et s'assure que ceux-ci sont bien pris en compte, notamment dans les travaux d'accessibilité mis en œuvre mais aussi pour renforcer l'accès aux loisirs, au sport et à la culture de manière générale. Elle publie tous les deux ans un rapport d'accessibilité qui recense les actions initiatives existantes sur le territoire. Le quatrième rapport portant sur les années 2022 et 2023 a été publié cette année.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

La Stratégie Territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est composée d'actions réparties selon les thématiques des groupes de travail du CLSPD, répartie en fiches actions et mobilisent efficacement les partenaires. Elle s'articule autour de 17 fiches actions réparties au sein de 5 groupes de travail correspondant aux axes prioritaires dont un groupe dédié au suivi individualisé. La commission habitants est l'interface entre les habitants le CLSPD dans une démarche de concertation mais aussi de participation aux fiches actions des autres groupes de travail.
3 commissions habitants ont eu lieu sur l'année 2024 et une prochaine est prévue le 5 février 2025.

Le Contrat Local de Santé (CLS) et le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Le Contrat Local de Santé mobilise les habitants, les professionnels et institutions en lien avec la santé sur le territoire. La concertation avec les habitants a été renforcée dans le processus de révision actuel pour la définition des actions, notamment en allant présenter la démarche auprès des Conseils de Quartier. Cette participation est maintenue sur la durée du CLS pour la mise en place des actions et le suivi. La Ville anime également le Conseil Local de Santé Mentale avec des partenaires locaux pour agir plus spécifiquement sur les troubles associés.

Le Conseil des Enfants et des Jeunes (CEJ)

Le Conseil des Enfants et des Jeunes est désormais actif. Il s'est réuni pour la sa première assemblée fin janvier 2024 puis une seconde fois en juin. Disposant d'un budget dédié, le conseil est d'abord un espace d'échange et de réflexions communes pour participer à la vie publique vaudaise. Répartis par tranche d'âge, les membres proposent et portent des actions variées qui leur tiennent à cœur. Renouvelé en septembre 2024, de nouveaux projets et actions sont en cours d'élaboration pour 2025.

Première assemblée plénière du CEJ en janvier 2024 (© Ville de Vaulx-en-Velin)

Défi 19 : Encourager les citoyens à améliorer leur cadre de vie

Le budget participatif

L'année 2024 a vu la finalisation de la seconde édition du Budget Participatif, doté d'un budget d'investissement de 350 K€. Les 8 conseils de quartiers, le conseil des seniors et le conseil consultatif de la vie associative ont été étroitement associés pour encourager la participation des habitants. Ils ont participé à toutes les phases du processus. Les services municipaux ont été fortement sollicités en soutien aux initiatives des habitants.
Les habitants ont pu exprimer leur voix via la plateforme numérique monavis-vaulx-en-velin.net ou par un vote papier.
Avec un montant maximal de 40 000 €, 11 projets ont été retenus. Chaque quartier a vu un projet élu sur son territoire. Également, un projet a été lauréat sur l'ensemble de la Ville.
Pour la réalisation de ces projets, les services techniques municipaux ont étroitement travaillé avec les lauréats. Selon leur technicité, les premières réalisations verront le jour au deuxième semestre 2025.

LES INFOS CLÉS
350 k€ investis
11 projets retenus

Les projets lauréats de cette deuxième édition :

- Aménagement du parc Nelson Mandela (table de pique-nique, etc.) ;
- Extension de l'aire de jeux inclusive ;
- création d'un terrain de pétanque place Toni Morrison;
- Aménagement de l'esplanade de la Tase avec des jeux pour enfants ;
- Création d'un parcours sportif au parc Elsa Triolet ;
- Installation place Roger Laurent d'agrès sportifs ;
- Installation de bancs sur l'ensemble de la commune ;
- Installation d'agrès sportifs et fitness au sein du parc de la Paix et des Libertés ;
- Installation de table de pique-nique et de cages de foot au sein du quartier des Grolières ;
- Aménagement d'une aire de jeu intergénérationnelle dans le secteur de Dumas Genas ;
- Illumination de la sculpture du cardon.

Défi Fleuri « FleuriCiVaulx »

Le Défi Fleuri est un rendez-vous connu des vaudais. Comme les années précédentes, le défi 2024 s'est déroulé en deux volets. Un premier, sur des sites visibles de l'espace public (balcons, jardinières, terrains individuels, jardins collectifs) qui fait l'objet d'un passage et d'un vote du jury. Le second, sur le réseau social Facebook, met en valeur une photo et un texte pour chacun des participants volontaires. Cette action témoigne de la volonté des vaudais d'embellir leur ville et de pratiquer un jardinage écologique avec une forte participation chaque année.
L'ensemble des participants se sont retrouvés à l'Hôtel de Ville le 23 novembre 2024 pour la remise des prix et des lots de participation.

LES INFOS CLÉS
76 participations en 2024
47 sites fleuris (balcons, jardins)

Cérémonie de remise des prix (© Laurent Cerino)

Défi 20 : Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination

En 2024, la Ville de Vaulx-en-Velin a poursuivi la mise en œuvre de son Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, signé en 2014 et qui fêtait donc ses 10 ans.

La Ville a continué de soutenir activement les associations locales œuvrant dans ce domaine. Ainsi, 28 projets ont été financés dans le cadre de l'appel à projets, représentant l'ensemble des 7 axes du Plan de lutte. En parallèle, 7 associations structurantes du territoire, signataires du Plan, ont bénéficié d'un financement dans le cadre des subventions annuelles.

Les temps forts organisés tout au long de l'année (Mois de Mars, commémorations, Festival Arta Sacra, Semaine de l'Égalité, etc.) ont rencontré un grand succès, illustrant l'engagement de la Ville sur ces enjeux.
Le 28 novembre 2024, à l'occasion du 10ème anniversaire du Plan de lutte, la Ville a coordonné 6 ateliers thématiques animés par les associations signataires, rassemblant une centaine d'habitants et de professionnels. Une table ronde intitulée « Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, les médias ont-ils une responsabilité ? » a été proposée l'après-midi. La journée s'est conclue par le Dîner de la Fraternité, qui a permis de réunir plus de 150 habitants, élus, agents, acteurs institutionnels et associatifs.

Par ailleurs, le travail autour de l'Histoire et de la Mémoire a été renforcé. À titre d'exemple, 12 commémorations annuelles et autres événements mémoriels ont été organisés en 2024 ; l'équipe de direction de la collectivité a pu se rendre au Camp des Milles ; un groupe d'habitants, accompagnés par des élus, ont participé au 80ème anniversaire de la rafle de la Maison d'Izieu.

Enfin, la Ville a intensifié ses actions de sensibilisation auprès des agents avec des temps animés par des associations spécialisées, des enseignants-chercheurs du Musée national de l'Histoire de l'Immigration ou encore grâce à des visites mémorielles telles que celle effectuée au Camp des Milles.

Le développement durable ancré dans l'action des services de la Ville

Défi 21 : Piloter le Plan Climat Énergie Territorial

Une nouvelle personne a été recrutée en 2024 avec pour mission le pilotage du Plan Climat Énergie Territorial. (PCET) Dans ce cadre et dans la perspective d'actualiser son PCET, la Ville a réalisé un état des lieux des actions définies dans le plan existant. La Ville continue donc d'avancer sur tous les axes identifiés dans son plan initial :

- Renforcement du suivi et du pilotage des consommations énergétiques ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- Optimisation de l'éclairage public.
- Renouvellement du parc automobile
- Promotion du vélo
- Promotion des transports en commun et du covoiturage
- Commande publique durable
- Alimentation durable et réduction du gaspillage alimentaire
- Réduction et tri des déchets
- Sensibilisation et formation des agents
- Sensibilisation des usagers des équipements
- Communication

La Ville prévoit de réaliser en 2025 un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) qui pourrait déboucher sur une actualisation des actions du PCET.

Défi 22 : Prendre en compte le développement durable dans le fonctionnement des services

Réduire les consommations énergétiques

Le Plan Efficacité Énergétique et les mesures déployées ont permis de réduire significativement les consommations énergétiques des bâtiments de la Ville. Notamment les bâtiments administratifs des services ont diminué leur consommation d'électricité de 3,75 % en 2023 par rapport à 2022. Les bonnes pratiques des écogestes, le relamping de certains équipements et le renouvellement des équipements notamment numériques pour du matériel moins énergivores ont porté leurs fruits.
Ces efforts devront être poursuivis en 2025, en sensibilisant et en informant davantage les agents dont les bonnes pratiques seront essentielles pour maintenir cette baisse.

Réduire et trier les déchets

L'administration veille à réduire ses consommations de fournitures et la production de déchets notamment papier dans le fonctionnement des services. Les procédures d'utilisation d'I-parapheurs, la réduction des impressions et la centralisation de la gestion des imprimantes continue de faire diminuer l'usage du papier et donc les déchets générés :

- Le nombre de pages imprimés pour les supports de communication a diminué de plus de 15 %
- Environ 10 %, soit plus 100 000 pages, ont été économisés à l'impression dans les bureaux

L'arrivée des bornes de compost « Dalim » mis à disposition par la Métropole a amorcé la réflexion sur la collecte des biodéchets dans les espaces partagés des services administratifs. Le volume de déchets est trop faible pour envisager une collecte par un prestataire dédié et est compatible avec les conditions d'utilisation de ces bornes. Certains services ont déjà mis en place la démarche spontanément en interne, l'objectif est de réfléchir à une généralisation de cette collecte.

Décarboner les mobilités en promouvant les modes doux et une flotte de véhicules propres

Les efforts en matière de décarbonation des mobilités aussi bien pour les déplacements domicile-travail que les déplacements professionnels des agents se poursuivent :

- Le forfait mobilités durables voit son plafond augmenter, passant de 200 à 300€ ;
- Le remboursement de 75 % de l'abonnement de transport en commun ;
- L'inscription en fin d'année à l'initiative « Objectif Employeur Pro-Vélo » qui offre un cadre et des co-financements pour développer des infrastructures et des activités de formation/sensibilisation à la pratique du vélo ;
- Une enquête mobilité a été menée en milieu d'année avec pour objectif d'informer sur les dispositifs d'aides existants, le développements des projets de transports en commun et d'aménagements cyclables ;
- Acquisition d'un nouveau véhicule électrique comme véhicule d'astreinte, soit près d'une vingtaine de véhicules électriques sur les 130 composant la flotte ;
- La répartition du parc de véhicules en fonction des vignettes Crit'Air est la suivante : Crit'Air 0 et 1 : 38% ; Crit'Air 2 : 25% ; Crit'Air 3 : 23% ; Crit'Air 4 : 4% ; Crit'Air 5 et non classés : 5% ; non concernés (tracteurs) : 5%.

Défi 23 : Prendre en compte le développement durable dans les marchés publics

La Ville déploie une stratégie d'achat durable en utilisant l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.
La Ville favorise également le développement d'opérations mobilisant de l'insertion : marchés avec un objet ciblé (marché d'insertion) ou réservés à des prestataires spécifiques (entreprises adaptées).

LES INFOS CLÉS
130 bénéficiaires / an
33 126 heures (20 ETP)

Défi 24 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Chaque année la Ville produit un rapport portant sur la situation en termes d'égalité femmes - hommes, dans la collectivité et dans la mise en œuvre de ses politiques publiques. Ce rapport s'inscrit lui-même dans la dynamique du plan d'action à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui répertorie les initiatives intra et extra-municipales.